

N/REF : 14/08/2024 16H11 C:264136 I:35416

V/Email reçu le Mercredi 14/08/2024 à 16H11

SELON DEVIS N° 4080021

GAUDIN PHILIPPE

**5 CHEMIN DE LA BATIE
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : BATIE
5 CHEMIN DE LA BATIE
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 27 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 5 CHEMIN DE LA BATIE - MEYLAN - MR GAUDIN PHILIPPE 06 74 72 34 01

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4080021 du 14/08/2024 d un montant de
1027,40 TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

DEPOSE EN LA POMPE EN DEFAUT
REPLACEMENT PAR UN POMPE SEMISON 290 220 V IDENTIQUE
POSE D UNE BOITE DE JONCTION AU GELE DANS LE POSTE DE RELEVAGE
RACCORDEMENT ELECTRIQUE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

DELAI 15 JOURS

TRAVAUX REALISE LE 26/08/2024

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 14/08/24 à 10H04 _ OCCUPANT LOGEMENT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	934,00	934,00
	TOTAL H.T.		934,00
	T.V.A. a 10,00%		93,40
	TOTAL T.T.C.En EURO		1027,40

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN